

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations entre d'une part Alice GENEVIEVE micro entrepreneur, immatriculé au répertoire siren sous le n°838032944 ayant son siège social : La Haumardière, 28400 MARGON, vendant les services définis ci-après, et d'autre part la personne physique dénommée « le Client », achetant un ou plusieurs de ces services par l'intermédiaire d'un contrat tel que défini à l'article 2 des présentes. Ces services sont soumis aux présentes conditions générales.

Les services proposés par Alice GENEVIEVE sont les suivants :

- > L'organisation, l'animation et/ou la gestion totale ou partielle de prestations à caractère événementiel, tels que stage, ateliers, initiation, cours de sport, workshop, conférences, meeting, et toute opération de communication événementielle et marketing, ci-après désigné « Événement » ou « Événements »
- > Les coachings individuels ou collectif, en extérieur, au domicile du client, ci-après désigné « Coaching »

Article 2 : Contrat

Le devis, complété des présentes conditions générales de vente, constitue une proposition de contrat pour lequel le Client, ou son éventuel mandataire pour lui-même, déclare expressément disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à sa conclusion et à l'exécution des obligations lui incombant.

De convention expresse entre le Client et Alice GENEVIEVE, l'acte d'envoi du seul devis signé ou bon de commande vaut de sa part acceptation des termes du contrat et notamment des présentes conditions générales de vente. Pour certains Événements, Alice GENEVIEVE pourra également imposer les conditions générales de ses partenaires qui devront également être appliquées. Alice GENEVIEVE enverra dans ce cas au Client le détail de ces conditions en complément du devis.

Article 3 : Obligations d'Alice GENEVIEVE

Alice GENEVIEVE a obligation de mettre en œuvre tous les moyens qu'elle juge nécessaires et suffisants pour satisfaire ses clients, dans la limite des services contractualisés avec obligation de moyens.

De convention expresse entre le Client et Alice GENEVIEVE, dans le cadre de l'organisation d'un Événement, il est convenu qu'Alice GENEVIEVE effectue les réservations fermes avec son ou ses prestataires qu'après réception et encaissement effectif du prix prévu au devis ou au bon de commande. En cas d'indisponibilité, pour la date souhaitée, du ou des prestataires prévus consécutivement au délai séparant la réalisation du devis de l'encaissement effectif du prix.

Article 4: Obligations du client

Le Client s'engage à ne pas dissimuler d'éléments liés à l'Événement ou aux séances de Coaching, à Alice GENEVIEVE ou à ses partenaires, dissimulation qui serait de nature à retarder, entraver, contrarier, désorganiser le projet ou sa réalisation. Le client atteste notamment que sa condition physique lui permet de participer à l'Événement ou aux séances de Coaching auxquels il aura souscrit. Le Client fera en sorte de faciliter l'accès aux informations dont Alice GENEVIEVE aurait besoin.

Le Client s'oblige à respecter et à accomplir les conditions particulières de tel(s) ou tel(s) intervenant(s) sélectionné(s) et en particulier à régler tout cautionnement ou garantie qui s'avérerait nécessaire avant le parfait règlement de l'intégralité des sommes dues.

Le Client s'engage à ne pas intervenir directement, avant, pendant et après l'événement, auprès des fournisseurs, sous-traitants, personnels et collaborateurs d' Alice GENEVIEVE.

Article 5: Prix - Paiement

Les tarifs des services vendus sont ceux en vigueur au jour de l'envoi du devis ou du bon de commande au Client. Ils sont libellés en euros et calculés toutes taxes comprises. En cas de réponse supérieure à 10 jours après l'envoi du devis ou du bon de commande , Alice GENEVIEVE s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment si cela est justifié. Ils seront applicables à toute nouvelle proposition ou à tout avenant de contrat émis postérieurement à ce délai.

Le Client s'engage à transmettre son règlement en même temps que son bon de réservation, la réservation n'est ferme et définitive qu'à partir du moment où le bon de commande et le règlement ont été transmis à Alice GENEVIEVE.

Article 6 : Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 alinéa 12 du code de la consommation, le Client ne bénéficie pas du droit de rétractation.

Article 7 : Modifications du fait du client

7.1 Dispositions propres aux Événements : Une fois le bon de réservation et le paiement adressé à Alice GENEVIEVE aucune modification ne sera prise en compte.

7.2 Dispositions propres au Coaching : Les Clients sont tenus de respecter les rendez-vous et les horaires préalablement définis. Une séance de coaching pourra toutefois être déplacée dans la semaine selon les disponibilités d'Alice GENEVIEVE et uniquement si le report de séance est demandé par le Client au minimum 24h à l'avance. Tout retard du Client sera automatiquement décompté du temps de la séance.

Article 8 : Modification du fait d'Alice GENEVIEVE

8.1 Dispositions générales : Alice GENEVIEVE s'efforce de tout faire pour le bon déroulement de la manifestation /prestation du Client, sans toutefois qu'elle puisse être tenue pour responsable des cas fortuits, des causes de force majeure ou du fait de tiers. Cependant, même dans ces dernières hypothèses, Alice GENEVIEVE s'efforcera de rechercher des solutions propres à surmonter toute difficulté apparue.

8.2 Dispositions propres aux Evénements : Si avant la date de début de l'Evénement celui-ci est modifié sur un élément essentiel du contrat, le Client peut dans un délai de 7 jours après en avoir été averti :

- Soit annuler le contrat (par courrier ou email uniquement), auquel cas il obtiendra le remboursement immédiat de toutes les sommes versées ;
- Soit accepter la modification qui lui est proposée. Dans ce cas, un devis modifié lui sera adressé par courrier électronique lui sera adressé lui précisant les modifications, la diminution ou l'augmentation du prix.

Le Client ne pourra prétendre à aucune indemnité si la modification de l'événement est imposée par un cas de force majeure ou des raisons liées à la sécurité des participants. De plus, Alice GENEVIEVE ne saurait être confondu avec ses prestataires qui conservent à l'égard de tout client leurs propres conditions générales ainsi que les responsabilités propres à leur activité aux termes des statuts qui les régissent, de leur législation nationale ou des conventions internationales instituant entre autres dispositions, une limitation de responsabilités. Alice GENEVIEVE ne pourra de ce fait être tenu responsable des défaillances de ses prestataires qui annuleraient ou modifieraient une prestation pour des raisons techniques.

8.3 Dispositions propres au Coaching

En cas de retard d'Alice GENEVIEVE, celle-ci doit rattraper le temps perdu en fin de séance ou sur la séance suivante. En cas d'absence non prévue de l'Alice GENEVIEVE, celle-ci se doit de rattraper la séance.

Pour les séances collectives, Alice GENEVIEVE se réserve le droit de procéder à des modifications d'horaires ou de fermer un cours qui n'aurait pas assez de participants ou de créer un cours supplémentaire.

Article 9 : Conditions d'annulation

9.1 Dispositions générales :

Dans le cas où, pour une raison justifiée et indépendante de sa volonté, autre qu'un cas de force majeure, Alice GENEVIEVE se trouverait dans l'impossibilité d'effectuer une partie ou la totalité d'une prestation prévue, sa responsabilité serait strictement limitée au remboursement des sommes (correspondant à la prestation non réalisée) versées par le Client.

9.2 Dispositions propres aux Evénements

En cas d'annulation de la part du Client, ce dernier devra payer à Alice GENEVIEVE:

- Entre la date de signature du contrat et 15 jours ouvrés avant la date de début de l'événement, 50 % du montant total de la prestation seront dus à Alice GENEVIEVE.
- Entre 15 jours et 7 jours ouvrés avant la date de début de prestation, 80 % du montant total de la prestation seront dus à Alice GENEVIEVE.
- Moins de 7 jours ouvrés avant l'événement, la totalité du montant de la prestation sera due à Alice GENEVIEVE.

Dans le cadre d'un événement nécessitant du transport, en cas d'annulation quel que soit sa date, si un billet est émis il est non remboursable.

9.3 Dispositions propres au Coaching :

Aucune séance, une fois réservée, ne pourra être annulée et sera due.

Une séance peut être annulée par Alice GENEVIEVE jusqu'à six heures avant le début de cette dernière. Alice GENEVIEVE se réserve toutefois le droit d'annuler une séance en extérieur jusqu'à une heure avant le début de la séance en cas de conditions météorologiques ne permettant pas sa tenue. En cas d'annulation, les Clients concernés recevront un appel (ou, en l'absence de réponse, un SMS) et la séance sera reportée à une date ultérieure.

Article 10 : Responsabilité du Client

Le Client devra indemniser Alice GENEVIEVE pour tout dommage ou perte, coûts et dépenses supportés par Alice GENEVIEVE ou un de ses clients, prestataires ou employés et causés par le Client, un de ses invités, agents ou employés.

Alice GENEVIEVE décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature que ce soit (vols, dégradations...) affectant les biens de toute nature (effets personnels, matériels...) apportés par le client ou appartenant aux participants, quel que soit l'endroit où les biens sont entreposés (parking, salons...).

Article 11 : Assurance

Dans le cadre de son activité, Alice GENEVIEVE souscrit à une assurance Responsabilité Civile professionnelle couvrant les incidents éventuels dont Alice GENEVIEVE serait directement responsable (matériel ou personnel mis en cause).

Néanmoins, le client est libre de souscrire auprès de la compagnie de son choix à une assurance complémentaire (assistance, prévoyance, annulation,...) pour couvrir tout incident dont ses participants ou représentants seraient directement responsables.

Article 12: Force Majeure

Alice GENEVIEVE ne sera pas tenue responsable en cas de non observation des présentes conditions générales dans la mesure où le non respect de ces conditions serait dû à une cause de force majeure, notamment mais sans limitation, un incendie, une tempête, une explosion, une inondation ou catastrophe naturelle, une décision gouvernementale, une pénurie de biens, une grève, l'interruption des transports, un accident ou incident routier, ferroviaire, aérien ou maritime, ou de mauvaises conditions atmosphériques en ce qui concerne les manifestations extérieures ainsi que les avaries, les défaillances ou les retards d'un ou plusieurs prestataires, le blocage des télécommunications, le blocage d'Internet, etc..

Dans ces cas de figure, le Client reste redevable du règlement total de la prestation.

Néanmoins, le Client est libre de souscrire avant l'événement auprès de la compagnie d'assurance de son choix à une assurance «Annulation d'opération» garantissant les pertes pécuniaires et/ou les frais supplémentaires restants à charge de l'assuré, par suite d'un des événements évoqués dans cet article.

Article 13 : Données personnelles

Alice GENEVIEVE collecte et traite dans le cadre du contrat qui lui est confié les données personnelles suivantes : nom, prénom, adresse, âge, ces données sont collectées à des fins de gestion de dossier et ne sont en aucun cas partagées avec des sociétés tiers sans autorisation ou transféré hors UE. En application de la réglementation applicable aux données à caractère personnel, tout client de Alice GENEVIEVE dispose des droits suivants:

- > mettre à jour ou supprimer les données qui le concerne ,
- > exercer un droit d'accès, pour connaître les données personnelles le concernant,
- > si les données à caractère personnel détenues par Alice GENEVIEVE sont inexactes, demander la mise à jour des informations

Afin de mettre en œuvre ces droits, il suffit d'écrire à alice.genevieve@hotmail.fr

Alice GENEVIEVE met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altercations, destructions et accès non autorisés.

Article 14 : Propriété intellectuelle

En application des articles L.111-1 et L.123-1 du code de la propriété intellectuelle, la proposition d'intervention d'Alice GENEVIEVE et son contenu restent la propriété exclusive d'Alice GENEVIEVE et ne peuvent en aucun cas être transmis et/ou mis en œuvre par une autre agence, un autre prestataire ou par un service intégré du Client.

Article 15 : Publicité et droit à l'image

Dans le cadre de l'utilisation et de la diffusion par le Client de photos, vidéos, extraits écrits ou audio issus de l'événement dont l'organisation a été confiée à Alice GENEVIEVE le Client s'engage à indiquer systématiquement la mention «Alice GENEVIEVE ».

Article 16 : Caractère personnel

Le présent contrat est personnel au Client et ne peut en aucun cas être cédé.

Article 17 : Loi applicable - Juridiction

Ce contrat est régi par la loi française. Tout litige entre les parties qui ne trouverait pas de solution amiable sera porté devant les tribunaux compétents en application des dispositions du code de procédure civile.